



Conseil national  
de l'information statistique

Montrouge, le 30 novembre 2020 – N° 134/H030

## BUREAU

---

Réunion du 22 octobre 2020

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 22 octobre 2020 -

---

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

Rappel de l'ordre du Jour

.I	ACTUALITES DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC .....	4
.II	LES PROGRAMMES DE TRAVAIL DU SSP ET LE MOYEN TERME DU CNIS : ACTUALISATION, PRISE EN COMPTE DE LA CRISE SANITAIRE .....	10
.III	ACTUALITES DU CNIS .....	16
	CONCLUSION .....	18

## Liste des participants

### Membres du Bureau

AUDENIS	Cédric	France Stratégie
BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
DEAUVIEAU	Jérôme	Ecole normale supérieure
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure (ENS) – Président du Cnis
LECOURT	Anne-Juliette	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
LEGER	Jean-Luc	Conseil économique, social et environnemental régional de Normandie
PIERONNE	Jean-Marc	Fédération française de l'assurance (FFA)
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
REDOULES	Olivier	Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
SILBERMAN	Roxane	Directrice de recherche émérite
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee
VESSILLIER	Delphine	Fédération française du bâtiment

### Membres du Bureau excusés

BARDAJI	José	Fédération française de l'assurance (FFA)
BOULANT	Michel	Chambre des métiers et de l'artisanat de la Marne
BRICHART	Henri	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)
DUCHATEAU	Alain	Banque de France
FACK	Gabrielle	Université Paris Dauphine
GOTTI	Brigitte	Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)

### Invités permanents

ANXIONNAZ	Isabelle	Secrétaire générale adjointe du Cnis
BAYET	Alain	Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
BESSONE	Anne-Juliette	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique
EGHBAL-TEHERANI	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
LAGARDE	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis
MOREAU	Sylvain	Insee – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
OLIER	Lucile	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

*La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de Patrice Duran.*

**Le Président, Patrice DURAN**, remercie l'ensemble des membres du Bureau pour leur présence à cette première séance de rentrée. Il observe que la pandémie a obligé le Cnis à travailler différemment, plus rapidement, avec des contacts différents avec les acteurs et des sollicitations de nature différente. La demande de statistique a été extrêmement forte. D'aucuns se sont aperçus durant la période que la statistique représente une ressource importante et que l'on peut difficilement développer une politique publique sans avoir une maîtrise de la réalité. C'est dans ce cadre que se pose la question du positionnement du Cnis à travers sa pratique de cette période, les retours qu'il a reçus, avec un besoin de réflexivité qu'il avait déjà montré au cours de plusieurs expériences, que ce soit le colloque du 7 octobre 2019 ou l'Assemblée générale du 4 février 2020. La crise conduit le Cnis à faire encore preuve de cette réflexivité afin de clarifier son propre positionnement et définir les orientations en termes d'actions à développer.

## **.I ACTUALITES DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC**

**Le Directeur général de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER** propose d'évoquer successivement les actualités en lien direct avec la crise sanitaire, dans la continuité des informations communiquées lors du Bureau de juin, puis les travaux européens, pour partie liés à la crise et une sélection de travaux en cours et de publications marquantes du service statistique public.

### **Actualité de la crise sanitaire**

**Jean-Luc TAVERNIER** indique que les collectes sur le terrain, interrompues le 16 mars, ont repris progressivement. Après une expérimentation lancée fin mai, les relevés de prix ont repris le 15 juin, et un peu plus tard à Mayotte et en Guyane compte tenu de la situation dans ces deux territoires. L'enquête Comparaisons spatiales de prix réalisée tous les cinq ans, qui intéresse beaucoup les territoires d'outre-mer, devrait être repoussée d'un an, en 2022, la préparation ayant souffert de la période. De nombreuses collectivités d'outre-mer souhaitent s'inscrire dans cette opération, notamment la Polynésie et Saint-Pierre-et-Miquelon. S'agissant des prix, les relevés se font de façon normale.

Pour les enquêtes ménages, des réflexions ont été lancées dès le mois de mai pour une reprise progressive des collectes en face à face. Une expérimentation a été engagée mi-juin. Un protocole particulier a été défini pour généraliser le retour des enquêtes en face à face à compter de mi-juillet, sauf à Mayotte et en Guyane, où la reprise s'est effectuée en septembre. Un premier bilan de cette reprise montre que le protocole retenu semble pertinent. L'Insee s'adapte en permanence aux consignes gouvernementales nouvelles sur les gestes barrières et les restrictions. Une enquête a été réalisée auprès des enquêteurs pour recueillir leur sentiment. Le taux de réponse n'est pas très élevé, mais les enquêteurs qui ont répondu se révèlent plutôt satisfaits de l'accueil qu'ils reçoivent dans les domiciles.

En termes de travaux originaux, depuis début août, le rythme de publication sur les décès est redevenu mensuel. La surmortalité s'était concentrée en mars-avril jusqu'alors avant de retrouver les tendances habituelles entre mai et août. L'Insee pourrait néanmoins accélérer de nouveau le rythme si le besoin se fait sentir. Deux *Insee Focus* particuliers sur les statistiques de décès sont parus. Le 7 juillet, l'analyse des décès selon le pays de naissance montrait notamment une hausse des décès deux fois plus forte pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées en France en mars-avril. Le 29 juillet, le second *Insee Focus* était fondé sur une publication que le directeur général avait suggérée à Eurostat sur la comparaison de la surmortalité des différents pays avec les informations démographiques des instituts statistiques. Cette publication d'Eurostat a été adaptée pour la France. Il apparaît que le pic de surmortalité est survenu en mars-avril dans la plupart des pays, avec néanmoins des différences de concentration. La surmortalité s'est révélée beaucoup plus diffuse géographiquement au Royaume-Uni, et beaucoup plus concentrée en Espagne et en Italie, la France se situant entre les deux situations.

Les statistiques de causes de mortalité constituent une exception dans le paysage statistique français. Il s'agit en effet des seules statistiques régies par un règlement européen qui ne sont pas produites par le service statistique public, mais par un service de l'Inserm, le CépiDC. Le règlement prévoit la publication des causes de décès d'une année dans un délai de 18 ou 24 mois après la fin de l'année. Or le CépiDC est systématiquement du retard. À ce jour, il n'a pas encore fourni les données pour l'année 2017. Compte tenu du besoin urgent d'étudier le sujet avant la fin de l'année, le CépiDC a diffusé sur son site des statistiques provisoires partielles fondées uniquement sur les 20-25 % de décès transmis par la certification

électronique. Pour l'instant, la majorité de la partie médicale des actes de décès suit un circuit compliqué passant par les ARS au format papier avant de parvenir à l'Inserm. Début octobre, les statistiques provisoires étaient disponibles pour une période allant jusqu'à la fin du mois de juin avec des données issues des certificats médicaux de décès papier. 90 % des certificats de décès sont intégrés. Ces données sont cependant provisoires, car le CépiDC vérifie ensuite les codages pour suivre les recommandations de l'OMS et procède à un traitement expert de la donnée médicale avant d'arriver à la statistique officielle et définitive.

Il paraît difficile de se satisfaire de cette situation. Le fait que seuls 20-25 % des actes médicaux soient télétransmis interroge. Le directeur général avait suggéré fin mars de confier une mission conjointe aux inspections générales des affaires sociales, de l'Insee et de l'Éducation, des sports et de la recherche, l'Inserm étant également placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cette mission a démarré. Elle a pour objectif d'analyser le processus de production des statistiques de décès et les modalités de mise à disposition, et de préconiser des pistes pour accélérer la disponibilité des exploitations statistiques. L'ONS britannique a accès aux parties médicales des actes de décès et a pu réagir beaucoup plus rapidement. L'Insee n'a pas accès à ces informations du fait du secret médical, mais dans le périmètre du service statistique public (SSP), des médecins peuvent avoir accès à des données couvertes par le secret médical. Il existe donc peut-être d'autres solutions.

En matière de conjoncture économique, de nombreux travaux ont été réalisés. Jusqu'au 8 juillet, ils ont été menés à un rythme bimensuel. Durant l'été, l'Insee a effectué un commentaire approfondi à l'occasion de la publication des enquêtes de conjoncture, le 23 juillet et le 27 août, qui confirmait la poursuite du rebond de l'activité économique au cours de l'été. Le rythme est ensuite revenu à des points de conjoncture mensuels, le 8 septembre et le 6 octobre. Le dernier point de conjoncture envisageait une croissance de 16 % au troisième trimestre et de 0 % au quatrième, avant l'annonce des dernières mesures de restriction sanitaire, notamment le couvre-feu dans les métropoles. Le point de conjoncture restait aussi sur une prévision en moyenne annuelle de -9 %, mais seulement -3 % sur l'emploi et -1 % sur les revenus, ce qui montre l'ampleur de l'intervention publique *via* l'activité partielle pour limiter la baisse de l'emploi et les stabilisateurs automatiques du système de prélèvements et transferts et quelques décisions discrétionnaires pour amortir la chute de revenu. Des notes de conjoncture trimestrielles ont été publiées au niveau régional, ainsi que deux billets de blog, en juillet : Le premier, « *Les nouvelles données pour suivre la conjoncture économique pendant la crise sanitaire : quelles avancées, quelles suites ?* » évoquait l'utilisation des données à haute fréquence et leurs limites. Le second s'intitulait « *Moins x % de quoi ? Quelle mesure de l'activité pendant la crise ? Quelle mesure pour l'après-crise ?* »

Les services statistiques ministériels (SSM) ne sont pas restés inactifs durant la période. Le SSM du Commerce extérieur a réalisé plusieurs études spécifiques, dont une sur les échanges extérieurs de produits liés à la lutte contre les crises sanitaires. La Dares (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail) publie depuis début avril, en collaboration avec la DGEFP et Pôle emploi, deux fois par mois, un tableau de bord sur la situation du marché du travail qui a permis notamment de suivre la progression et la décreue des demandes d'activité partielle. La Drees (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la Santé) a réalisé une étude analysant le parcours hospitalier des patients hospitalisés pour Covid lors de la première vague de l'épidémie, en exploitant pour la première fois le système d'information pour le suivi des victimes civiles qui avait été mis en place en 2016 après les attentats pour suivre les hospitalisations en cas de situation sanitaire exceptionnelle.

Des enquêtes spécifiques ont par ailleurs été conduites. À l'initiative de la Dares, l'enquête flash-ACEMO spécial Covid a interrogé les entreprises de dix salariés et plus sur leur situation, les conditions de l'emploi et de main-d'œuvre et leur point de vue sur l'horizon de retour à la normale dans leur secteur d'activité. Le nombre d'entreprises répondant « je ne sais pas » à cette dernière question va croissant. Le service statistique ministériel de la Culture a réalisé un énorme travail, avec une enquête *ad hoc* menée auprès de 7 800 acteurs de la culture pour mesurer l'impact de la crise Covid sur l'activité du secteur culturel. Il apparaît que début juillet, les acteurs s'attendaient à une baisse moyenne de chiffre d'affaires de 25 % en 2020 par rapport à 2019.

S'agissant de l'Éducation, Jean-Luc TAVERNIER suggère de convier Fabienne Rosenwald, directrice de la Depp (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) à présenter les nombreux travaux menés par le service statistique ministériel lors d'un prochain bureau. Sur la crise, la Depp a mené pas moins de sept enquêtes pour recueillir des informations sur la mise en œuvre de la continuité pédagogique durant le confinement auprès des parents, des enfants, des personnels de direction, des directeurs d'école,

des inspecteurs, des professeurs et des conseillers principaux d'éducation (CPE). Les résultats se révèlent assez positifs. Deux tiers des parents estiment que leur enfant a maintenu son niveau d'apprentissage. Ces résultats ont fait l'objet d'une note d'information : « *Crise sanitaire 2020 et continuité pédagogique : les élèves ont appris de manière satisfaisante* ».

L'enquête EpiCov est menée à l'initiative de l'Inserm en co-maîtrise avec la Drees et avec l'aide de l'Insee pour le tirage des échantillons et le redressement des résultats. Sa première vague a été lancée sur le terrain en mai pour estimer à des niveaux géographiques fins la prévalence de la population ayant développé des anticorps. Les acteurs de la statistique publique remontent néanmoins que la collaboration avec les deux laboratoires de l'Inserm qui copilotent l'étude est parfois un peu laborieuse. De fait, les résultats, attendus initialement fin juin, n'ont été publiés que le 9 octobre. Le directeur général de l'Insee espère que les équipes feront mieux pour la deuxième vague actuellement sur le terrain.

L'exploitation de la première vague a toutefois confirmé qu'en mai, la proportion de personnes possédant des anticorps s'élevait à 4,5 % des personnes âgées de 15 ans ou plus en France. Cette proportion pouvait atteindre 9 % à Paris et petite couronne et même 10,8 % dans le Haut-Rhin. L'enquête a également été l'occasion d'interroger les ménages sur les conditions de vie en période de confinement après la petite enquête légère menée sur le sujet par l'Insee au mois de juin. Elle a donné lieu à un *Insee Première* et une publication de la Drees. Un quart des personnes déclarent que leur situation financière s'est dégradée durant le confinement et la proportion est plus élevée lorsque le niveau du ménage était initialement bas, ce qui confirme l'accroissement des inégalités pendant le confinement. Une autre publication a été réalisée sur les conditions d'emploi durant le confinement en exploitant de façon originale l'enquête Emploi. Cet *Insee Focus* a souligné les différences marquées selon les professions en termes de durée travaillée et de recours au télétravail.

Le temps est venu aussi des rapports d'enquête et auditions en tous genres. Le rapport d'étape de la mission indépendante chargée par le Président de la République d'évaluer la gestion de la crise sanitaire et les prises de décision des autorités au début de l'épidémie, dite « mission Pittet » du nom de l'infectiologue suisse qui la dirige, a été rendu la semaine dernière. Côté sanitaire, le rapport apparaît équilibré. Du point de vue de la réaction économique et statistique, il se montre très positif, soulignant notamment que l'Insee et la Drees ont rapidement mis en place les systèmes de mesure en temps réel de l'activité économique, utiles au pilotage. Par ailleurs, les directeurs régionaux Antilles-Guyane et Réunion-Mayotte ont été auditionnés par la délégation sénatoriale aux outre-mer pour un rapport d'information sur l'information économique outre-mer et la crise du Covid. L'Insee a également été auditionné par la mission du député Bothorel sur l'*open data*, relative à la politique publique de la donnée. Le rapport final est attendu pour le 15 décembre 2020. Le service statistique public a des demandes à faire valoir dans le domaine de l'ouverture des données d'intérêt général produites ou collectées dans le secteur privé, notamment pour pérenniser les collaborations nouées durant la crise. Orange a permis à l'Insee d'accéder aux données agrégées de téléphonie mobile gratuitement pendant seulement trois mois et le directeur général a refusé de payer pour continuer de les recevoir. De ce fait, ces données ne sont plus transmises.

Par ailleurs, le Conseil économique, social et environnemental a publié voilà quelques jours un rapport d'étude sur le pouvoir d'achat et la cohésion sociale dans les Outre-mer. Le rapport cite de nombreuses statistiques produites par l'Insee sur les DOM. Pour autant, il ne cesse de répéter que l'Insee délaisse les statistiques outre-mer et met en cause le travail de l'Institut à plusieurs reprises, indiquant même : « *l'Insee cherche à cacher pour partie la misère qui règne sur nos territoires* ». Jean-Luc TAVERNIER a réagi avec un peu de fermeté en écrivant au président de la délégation à l'outre-mer du CESE pour lui rappeler que ce rapport méconnaissait complètement le fait que l'Insee produisait plus de statistiques en outre-mer que dans n'importe quel autre territoire français.

Enfin, la semaine dernière, le Conseil d'État a publié son étude annuelle 2020 en auto-saisine : « *Conduire et partager l'évaluation des politiques publiques* ». Le Conseil d'État se dit plutôt satisfait du travail d'ouverture des données aux chercheurs, réalisé depuis plusieurs années par l'Insee, mais il insiste dans ses recommandations sur la nécessité de simplifier et d'aider les chercheurs à effectuer les appariements. Il propose en outre « *d'accroître la participation des citoyens à la production des statistiques publiques* », tout en mentionnant le rôle du Cnis.

## Actualités européennes

Jean-Luc TAVERNIER indique que durant la crise, Eurostat a publié de nombreuses « *guidance notes* » ou notes méthodologiques pour que les pays abordent les différents sujets de manière coordonnée. Une note précise par exemple que, bien que les critères de chômage au sens du BIT revêtent peu de sens durant les périodes de confinement, il est important que les États les conservent tout en expliquant la problématique et en évoquant le halo dans leurs publications, ce que tous les États ont fait.

Par ailleurs, la présidence allemande du Conseil et Eurostat cherchent à mettre en place un tableau de bord européen mensuel à compter de décembre prochain pour améliorer le suivi de la reprise dans le contexte Covid, avec des thématiques diverses (économie, social, santé, etc.). La démarche ne pose pas de problèmes particuliers à la France. Certaines statistiques sur l'environnement pourraient être produites en dehors du système statistique européen. L'Insee a quand même mis en garde Eurostat sur la nécessité de bien réfléchir avant de publier des résultats mensuels fondés sur l'enquête trimestrielle sur l'emploi. L'Institut en a fait une exploitation hebdomadaire à l'appui des chiffres du deuxième trimestre pour bien expliquer les questions liées aux critères du BIT et à la croissance du halo, mais l'exercice n'avait un sens que parce que le choc était gigantesque. En temps normal, une exploitation mensuelle de l'enquête Emploi se révèle un peu périlleuse.

De même, Eurostat affiche la volonté de diffuser des statistiques trimestrielles d'inégalités de revenus. Or le service statistique public ne sait pas le faire pour l'instant. De petites enquêtes ont été lancées sur le sujet. L'Insee devrait également avoir accès aux données bancaires. Un travail assez sérieux a déjà été réalisé par le Conseil d'analyse économique à partir des données du Crédit Mutuel pour déterminer où se concentre le surcroît d'épargne en fonction des déciles de consommation.

Quant à la législation européenne, un premier règlement-cadre est paru sur les exploitations agricoles. Un second règlement-cadre portera sur les statistiques agrégées de production animale et digitale sur les prix et les intrants. Il doit être proposé par la Commission d'ici la fin de l'année 2020 et soumis aux co-législateurs, Conseil et Parlement, en début d'année 2021. Eurostat souhaiterait également établir une base légale pour la production des comptes économiques régionaux agricoles qui n'ont pas de base réglementaire à ce jour.

Le nouveau règlement sur les statistiques migratoires a été publié le 22 juin 2020 au Journal officiel de l'Union européenne. Il entrera en application à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021. Un accord a finalement été trouvé entre les exigences du Parlement et les possibilités d'action des instituts statistiques. La Commission porte aussi un intérêt grandissant envers les statistiques environnementales du fait de l'accent mis sur le « Green Deal ». Là encore, des statistiques pourraient être produites en dehors du système statistique européen, notamment par l'Agence européenne de l'environnement.

Par ailleurs, la France doit se montrer très vigilante sur des règlements qui, sans être vraiment statistiques, affectent fortement le système statistique dans l'accès aux données. Un règlement numérique « *Data-Act* », en préparation par la DG Connect, fixera le cadre juridique de l'accès aux données privées. Dans ce cadre, la Commission prévoit d'adopter un règlement sur la gouvernance des espaces communs de données interopérables à l'échelle de l'Union européenne dans des secteurs stratégiques. La directive *e-privacy* se révèle également très contraignante aujourd'hui pour l'utilisation des données de téléphonie mobile et un règlement est en cours de préparation. Dans sa version actuelle, la directive ne permet pas de conserver des données d'opérateurs de téléphonie mobile assez longtemps sans le consentement explicite des usagers pour pouvoir les utiliser à des finalités de recherche et de statistiques. Les discussions pourraient s'avérer difficiles sur le sujet.

## Projets et publications marquantes du SSP

Jean-Luc TAVERNIER indique que l'Insee poursuit ses réflexions sur la solution à mettre en place pour pallier la suppression de la taxe d'habitation. Un plan d'action de court terme a été établi pour permettre à l'Insee de conserver un système d'information de qualité suffisante jusqu'en 2025-2026. En parallèle, de nouveaux travaux très ambitieux ont été engagés en vue de mettre en place à cet horizon un système de répertoires statistiques sur les logements, les ménages et les personnes contenant des identifiants de personnes et de logements. Ces répertoires devraient s'appuyer sur différentes sources administratives (sources fiscales, DSN, CNAF, etc.) permettant d'apporter des informations sur les changements de résidence et de contour des ménages. Ils peuvent également contribuer à aller dans le sens du prochain

règlement européen sur le recensement, qui demandera très certainement aux États de se fonder davantage sur des données administratives.

L'Insee essaie par ailleurs de préparer le recensement à Mayotte. L'Insee réfléchit aussi à reproduire l'enquête Sans domicile, dont la dernière édition a eu lieu en 2012, pour l'hiver 2025, en s'appuyant davantage sur des sources administratives et statistiques, notamment celles de la Drees via son enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale. Le Directeur général de l'Insee a demandé aux équipes d'explorer la production de statistiques expérimentales en s'appuyant sur la coordination des villes qui organisent une opération comme la nuit de la solidarité à Paris, pour assurer au moins le dénombrement des populations. Même s'il se révèle moins ambitieux qu'une enquête à part entière, ce dénombrement répondrait à une demande sociale très forte en faveur d'une actualisation des chiffres de 2012.

Le recensement agricole 2020-2021 a démarré au cours du mois et s'achèvera en avril 2021. Il recensera 450 000 exploitations, 30 000 dans les DOM et pour la première fois, à Mayotte. Une grande partie de la collecte s'effectuera par internet. Les premiers résultats sont attendus pour la fin de l'année 2021.

Le champ du répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) est accru avec l'intégration de Wallis-et-Futuna. L'Insee a par ailleurs publié voilà deux jours deux nouveaux zonages d'étude : les unités urbaines et les aires urbaines. Le 10 septembre, avaient déjà été communiquées les zones d'emploi, un zonage commun à la Dares et l'Insee, correspondant au plus petit zonage sur lequel l'Insee diffuse des taux de chômage et des estimations d'emploi. Ces zones ont fait l'objet d'un *Insee Première* et de publications régionales, dans le cadre d'une opération coordonnée. Les unités urbaines ont été mises à jour. Leur définition, adossée à la continuité du bâti, reste inchangée depuis 1962. Les aires urbaines ont été refondues et renommées, avec l'aide du président de la commission Territoires du Cnis, « aires d'attraction des villes », pour mieux englober l'urbain et le périurbain. Ces zones s'appuient sur la définition européenne des aires urbaines fonctionnelles et sont donc compatibles avec les « *cities* » européennes. Là encore, l'exercice a donné lieu à des publications nationales et régionales.

Dans le cadre de l'Agenda rural lancé en 2019, l'Insee par ailleurs a été sollicité pour proposer une nouvelle définition consensuelle des espaces ruraux basée sur des critères à la fois morphologiques et fonctionnels. Un groupe de travail animé par Michel Duée a associé des représentants des délégations régionales, des services statistiques ministériels, d'associations d'élus dont l'Association des Maires ruraux de France très active en la matière, de l'Agence nationale de cohésion des territoires et des chercheurs. Ce groupe a abouti à un quasi consensus et un nouvel échange est prévu avec l'Association des maires ruraux de France (AMRF), sous les auspices de Joël Giraud, Secrétaire d'État en charge de la ruralité. Les travaux de ce groupe seront également présentés devant la commission Territoires du Cnis le 26 novembre 2020. Enfin, le web service BDM est entré dans le catalogue des API de l'Insee, ce qui permet d'accéder plus rapidement et de manière plus ergonomique à la banque de données macroéconomiques.

Quant aux publications, au-delà des publications liées à la crise sanitaire, l'Insee a publié début octobre un numéro triple d'*Économie et statistiques* consacré à la comptabilité nationale pour aborder tous les sujets qui interpellent actuellement la comptabilité, notamment la localisation de la valeur ajoutée, l'élargissement à d'autres dimensions du bien-être, la prise en compte des inégalités, des problématiques environnementales, de l'économie numérique et des nouveaux modèles productifs, etc. Dans le même temps, l'Insee a publié deux *Insee Analyses*. Le premier, consacré à la comptabilité économique environnementale, explore des pistes pour essayer de mesurer l'effort en part de PIB pour atteindre la cible « zéro carbone » en 2050. Le second sur le PIB ressenti montre que si l'on corrige le PIB des inégalités en tenant compte du fait que la courbe du bien-être est concave avec le revenu, et que si le PIB profite à tout le monde, le PIB ressenti ne se portera mieux que si la croissance ne bénéficie pas qu'aux plus riches. Sur ce plan, l'Europe fonctionne aussi bien que les États-Unis. Cette publication a reçu les honneurs du Canard enchaîné, bien que le journaliste l'ait très mal comprise. Enfin, Didier Blanchet a réalisé un billet de blog, « *Autour et au-delà du PIB : questions pour la comptabilité nationale, nouvelles pistes de réforme* », qui permet d'introduire les trois autres publications.

En juillet, la cinquième édition de l'*Insee Références « Emploi, chômage, revenus du travail »* a été publiée en partenariat avec la Dares, avec une comparaison du non-emploi des peu ou pas diplômés en France et en Europe et une analyse des indicateurs de la Stratégie pour l'emploi de l'OCDE. Cette publication contenait de nombreuses infographies et fiches didactiques. Toujours sur les questions sociales, l'Insee a analysé très récemment dans une publication les trajectoires des personnes dans la pauvreté. Il apparaît

que 70 % des personnes pauvres en 2016 le restaient en 2017 et cette persistance d'une année sur l'autre a plutôt tendance à augmenter. L'Insee a également diffusé une publication sur la pauvreté dans les DOM.

Le SSM Collectivités locales a effectué un zoom sur la part des femmes dans les conseils municipaux. Le SSM Culture a exploité sa grande enquête revenant sur cinquante années de pratiques culturelles en France. Le SSM Jeunesse et sports a analysé les dons aux associations en identifiant les ménages donateurs. Le SSM Sécurité intérieure a publié la quatrième édition du bilan statistique « *Insécurité et délinquance* ». La Depp a publié deux notes d'information qui se révèlent, comme toujours, assez alarmantes. Les bilans en mathématiques en fin d'école et en fin de collège montrent que le niveau ne cesse de baisser, y compris désormais dans les collèges les plus favorisés. Le SIES, le SSM de l'Enseignement supérieur, s'est quant à lui intéressé au parcours des étudiants étrangers en France, qui représentent 13 % des étudiants dans l'enseignement supérieur. Côté développement durable, le SDES a publié notamment les Chiffres clés de l'énergie et le Bilan de la qualité de l'air extérieur en France en 2019.

Jean-Luc TAVERNIER observe enfin que tous les services pilotent à vue entre retour sur site et télétravail. Pour l'instant, presque tous les calendriers statistiques ont été scrupuleusement tenus, même si quelques projets ont été retardés. L'ensemble reste cependant assez fragile et les conditions de collecte sur le terrain, que ce soit pour les relevés de prix ou les enquêtes ménages, sont totalement subordonnées aux directives sanitaires.

**Lucile OLIER, représentant la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)** signale qu'à compter du 23 octobre, la Drees publiera toutes les semaines un point sur les délais d'obtention des résultats des tests PCR. Par ailleurs, en concertation avec l'Insee, la Drees va mettre en place un groupe de travail des producteurs de statistiques sur le handicap, en lien avec l'un des avis du Moyen terme du Cnis. Ce groupe associera les SSM concernés, les caisses, les principaux centres de recherche travaillant sur ces questions et fonctionnera comme le groupe du Cnis sur les ruptures familiales, la Drees en assurant le secrétariat. Elle invite le Cnis à en faire la publicité sur son site internet pour lui donner de la visibilité. Les commissions compétentes seront informées régulièrement de l'avancée de ces travaux.

**Olivier REDOULES, représentant le Mouvement des entreprises de France (Medef)**, félicite l'Insee pour le travail réalisé durant le confinement. Le suivi en temps réel de l'évolution de l'activité des secteurs s'est révélé extrêmement utile et a permis au Medef de formuler des propositions et d'assister ses adhérents. Ce travail s'est avéré vraiment très précieux.

**Roxane SILBERMAN, Directrice de recherche émérite**, observe que l'activité a été très intense durant la période. Elle salue en particulier l'initiative visant à essayer de coordonner les travaux pour faire avancer le dénombrement des sans domicile fixe, ainsi que les statistiques sur les causes de mortalité.

Elle s'étonne également de l'absence de la Depp, dont les statistiques se révèlent pourtant très importantes, comme le montrent les nombreuses publications. L'accès aux données de la Depp soulève des interrogations. Il semblerait en effet que la contractualisation avec le centre d'accès sécurisé aux données (CASD) n'ait pas été renouvelée et la situation n'est pas très claire pour les chercheurs. La présence de la Depp au Bureau du Cnis serait donc intéressante.

Sur les aspects internationaux, Roxane SILBERMAN signale que dans le cadre d'un vieux projet européen, une base de données avait été constituée sur les enquêtes nationales des instituts statistiques voilà quelques années et n'était plus alimentée. Elle a récemment été transmise à Eurostat qui va solliciter les instituts statistiques pour mettre à jour cette base de données qui se révèle utile à la fois pour Eurostat et pour les chercheurs. Elle s'enquiert par ailleurs de l'accès aux données des chercheurs au Royaume-Uni après le Brexit. Sur l'accès aux micro-données européennes, elle a cru comprendre qu'Eurostat allait relancer une nouvelle fois les instituts statistiques pour qu'ils participent à la mise en place d'un accès décentralisé aux micro-données très détaillées, mais ignore si l'Insee a déjà été sollicité sur le sujet.

**Sylvie LAGARDE, représentant la Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale de l'Insee (DMCSI)**, indique qu'elle n'a pas d'information sur l'accès des chercheurs britanniques aux données européennes post-Brexit. La question n'a pas été soulevée lors des réunions auxquelles elle assiste. Quant à l'accès à distance aux micro-données européennes, une réunion se tient fin novembre avec les directeurs de méthodologie et informatiques et ce point figure à l'ordre du jour. Eurostat

semble effectivement en mouvement sur le sujet.

**Roxane SILBERMAN** se demande si la France entend s'aligner sur la politique d'Eurostat après le Brexit en matière d'accès aux données.

**La secrétaire générale du Cnis, Françoise MAUREL** affirme que la Depp a été invitée à la présente réunion. Fabienne Rosenwald souhaitait venir, mais elle était prise par une audition parlementaire. Le secrétariat général fera toutefois en sorte qu'elle puisse intervenir la prochaine fois.

**Jérôme DEAUVIEAU, représentant les chercheurs**, remercie le système statistique public pour le travail très utile réalisé au cours des derniers mois. En tant qu'enseignant et chercheur, mais aussi en tant que citoyen, il a pu se mettre à niveau et a passé beaucoup de temps à relayer les billets de blog et autres publications pour apporter un certain nombre d'éclairages à des étudiants et d'autres. Plus que jamais, la statistique a montré son importance pour le débat public et la compréhension de ce qui se passe.

La Depp, en particulier, a réalisé un très gros travail, lançant notamment sept enquêtes au mois de mai et un suivi d'une cohorte d'entrants en CP à la rentrée de septembre. Il est vrai que la note d'information de juillet, basée uniquement sur des questions posées aux enseignants et aux parents et indiquant que « *les élèves ont appris de manière satisfaisante* », aurait pu être titrée différemment. Les travaux de la Depp montrent en effet par ailleurs une très forte baisse du niveau scolaire depuis trente ans, puisque la plupart des élèves sortant de CM2 aujourd'hui ont un niveau inférieur en calcul au niveau moyen observé en 1989. Beaucoup d'enseignants se sont en quelque sorte habitués à cette situation et il n'est pas du tout certain que l'avis qu'ils formulent sur la façon dont se sont déroulés les apprentissages lors du confinement soit un bon proxy du niveau réel de ces mêmes apprentissages. La comparaison des résultats aux évaluations nationales entre cette année et l'année dernière, actuellement en cours de réalisation, sera la seule manière efficace de trancher cette question. Dans ces conditions, il aurait fallu faire preuve de prudence dans le titre de cette note d'information.

S'agissant des liens avec la recherche, Jérôme DEAUVIEAU confirme que le conseil scientifique de l'Éducation nationale réfléchit beaucoup à l'accès aux données des chercheurs, notamment aux données d'évaluation. Le travail a été un peu perturbé par la crise sanitaire, mais la Depp a exprimé la volonté de faciliter encore l'accès à des données, notamment pour les expérimentations. Le sujet mériterait sans doute d'être partagé dans une prochaine réunion.

**Patrice DURAN** estime qu'il serait effectivement intéressant d'auditionner Fabienne Rosenwald lors d'un prochain Bureau.

## **.II LES PROGRAMMES DE TRAVAIL DU SSP ET LE MOYEN TERME DU CNIS : ACTUALISATION, PRISE EN COMPTE DE LA CRISE SANITAIRE**

### **.1 Refonte des modes de collecte des programmes 2020 du SSP : premier bilan et enseignements**

**Sylvie EGHBAL-TEHERANI, représentant la Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale de l'Insee (DMCSI)**, précise que ce travail de refonte a été engagé avant la crise. Elle propose d'évoquer la situation avant 2019, les éléments qui ont entraîné la refonte et quelques conclusions de l'évaluation de la première collecte organisée durant l'été suite à cette démarche.

L'exercice de collecte des programmes et bilans d'activité du SSP vise à répondre aux besoins de trois acteurs : le Cnis, l'Autorité de la statistique publique et l'Insee en tant que coordonnateur du service statistique public. Ces besoins sont fixés pour une large part par les textes juridiques qui précisent que l'institution doit être informée des travaux prévus ou réalisés par le SSP ou doit donner un avis sur ces mêmes travaux. Pour le Cnis, ces besoins sont fixés par le décret de mars 2009. Selon ce texte, le Cnis donne son avis sur les orientations et le développement des travaux statistiques et publie chaque année un bilan de l'exécution des programmes par les services.

Avant 2019, les producteurs du SSP étaient sollicités selon des modalités sources d'inefficacité. Chaque année, les programmes de travail étaient collectés en juin, alors que les services n'ont pas débuté leur réflexion sur le programme de l'année à venir. Ce calendrier se révélait donc assez inadapté. S'agissant des bilans, la situation était un peu confuse. La connaissance des bilans d'activité des services était partielle, mais les producteurs, qu'il s'agisse des services statistiques ministériels ou des départements de l'Insee

pouvaient être sollicités plusieurs fois au cours d'une même année par des acteurs différents et pour des demandes parfois similaires. Enfin, un bilan du Moyen terme du Cnis a été réalisé à deux reprises, à mi-parcours puis à la fin du Moyen terme précédent et cette opération s'est révélée particulièrement chronophage pour l'Insee qui a réalisé les collectes, pour le Cnis qui a exploité ces informations et pour les services qui avaient à répondre à cette demande.

La mission de coordination statistique et le Cnis ont donc proposé de rebaser cette collecte. Un groupe de travail a été mis en place sous le pilotage de Cédric Afsa, le responsable de la préparation du Moyen terme du Cnis 2019-2023 et Sylvie Eghbal-Téhérani en tant que chef de la mission de coordination statistique de l'Insee. Il était composé de cinq chefs de département de l'Insee et chefs de SSM. Il a travaillé entre novembre 2018 et mai 2019. En parallèle, les deux animateurs ont noué des contacts bilatéraux réguliers avec le secrétariat général du Cnis, la rapporteure de l'Autorité de la statistique publique et la directrice de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale de l'Insee.

La refonte visait une organisation qui permette de répondre aux besoins des trois institutions (Cnis, ASP, Insee) et qui s'effectue à moindre coût de collecte pour réduire le fardeau de réponse des services. Pour ce fait, il s'agissait de se concentrer sur l'information utile en adaptant le calendrier à l'activité des services pour que les demandes arrivent au bon moment, lorsque les services sont les plus à même de fournir l'information pertinente, et en rationalisant la collecte pour tendre vers un « dites-le-nous une fois » et éviter les demandes redondantes.

Sur cette base, le groupe a proposé qu'en chaque fin d'année, un bilan de l'année N et le programme de l'année suivante soient collectés auprès des services sur la base de questionnaires extrêmement courts, s'apparentant plus à des schémas de présentation en sept points, en se concentrant exclusivement sur les projets et travaux nouveaux. Aucune information ne serait donc demandée sur les travaux permanents (enquêtes annuelles ou exploitations de fichiers administratifs en routine). L'interrogation couvrirait toute la production statistique (enquêtes, exploitations de fichiers administratifs, exploitations de données massives, appariements, etc.), mais également – et cela constituait une nouveauté – les outils et produits de diffusion et les principales publications de chaque service. Les schémas des programmes et ceux des bilans sont organisés en miroir afin qu'ils puissent s'enrichir les uns les autres et que la structure soit la même dans les deux cas pour faciliter leur appropriation et leur remplissage. Enfin, il a été proposé de faire référence systématiquement, dans ces programmes et bilans annuels, aux avis du Moyen terme du Cnis pour suivre en quoi ces travaux ou projets nouveaux contribuaient à l'avancée de ce Moyen terme.

La première collecte a eu lieu à compter d'octobre 2019 jusqu'à fin novembre pour les bilans et fin janvier 2020 pour les programmes. 27 services statistiques ministériels et départements de l'Insee ont été sollicités. Les retours ont alimenté à la fois le Cnis qui a diffusé sur son site une compilation des programmes par commission, l'ASP pour son rapport annuel - publié il y a quelques mois - et l'Insee pour des interventions et auditions. Cette opération a fait l'objet d'une évaluation auprès des contributeurs comme des utilisateurs à l'été 2020. Il apparaît que les objectifs sont atteints. Des points forts ont été mis en évidence. Pour les contributeurs, la nouvelle collecte est simplifiée, la structuration est appréciée, le calendrier est plus adapté à l'activité. L'identification des avis du Moyen terme du Cnis pour les travaux et publications est considérée comme un vrai plus, en particulier par le secrétariat général du Cnis et les rapporteurs des commissions. Enfin, cet exercice a permis de disposer, pour la première fois d'une information exhaustive pour les bilans. Il reste néanmoins quelques améliorations à apporter. Il faut viser une homogénéisation progressive des contributions des uns et des autres. Quelques tensions sont également apparues au niveau des délais, pouvant compromettre certaines des utilisations envisagées.

Cette collecte ayant reçu un accueil très positif, elle est reconduite cette année. Les consignes ont été précisées et une foire aux questions a été développée. Les réflexions se poursuivent pour essayer de rendre compte des travaux permanents des services statistiques ministériels et des départements de l'Insee. Certains ont signalé que ces travaux peuvent occuper une grande majorité de leurs effectifs et leurs moyens. Enfin, il faut continuer de travailler sur les nouvelles possibilités induites par cette nouvelle collecte. Le Cnis travaille ainsi sur la valorisation des bilans et le suivi du Moyen terme pour alimenter ses commissions. L'Insee mène également une réflexion sur la façon de donner une vision globale des travaux du SSP.

**Roxane SILBERMAN** note avec satisfaction que les exploitations de fichiers administratifs figurent dans le champ. Elle n'a pas l'impression que le Cnis dispose d'une vision très complète des fichiers administratifs qui se trouvent entre les mains des SSM. Or ces données prennent de plus en plus d'importance et sont de

plus en plus exploitées par la statistique publique. Il conviendrait, dans le cadre de l'une de ces collectes, d'essayer d'avoir une vision un peu plus exhaustive de ces fichiers administratifs.

**Nicolas PROKOVAS, représentant la Confédération générale du travail (CGT)**, remercie fortement l'Insee pour le travail réalisé avec une grande rigueur durant cette période particulièrement difficile. Il remarque que le suivi des activités nouvelles et des programmes de travail qui s'inscrivent dans le cadre du Moyen terme est extrêmement important, mais toutes les autres activités qui ne sont pas forcément rattachées au programme de Moyen terme méritent elles aussi d'être suivies au niveau du Cnis. Il partage également la nécessité de lancer des investissements de fond pour que le SSP puisse continuer de fonctionner. Par ailleurs, il insiste sur le besoin de disposer de documents préparatoires pour les réunions, notamment celles du Bureau, ce qui aurait permis aux membres d'approfondir davantage le sujet en amont.

**Patrice DURAN** indique que la communication de documents en amont n'a pas été possible pour cette séance, mais estime qu'elle devrait l'être pour le prochain Bureau.

**Sylvie EGHBAL-TEHERANI** précise que le bilan collecte l'ensemble des travaux nouveaux et projets, qu'ils aient ou non trait aux avis du Moyen terme. Il s'agit seulement de pointer parmi eux les travaux qui présentent un lien avec ces avis. La démarche vise bien aussi à avoir une vision exhaustive des travaux d'investissement. Les collectes doivent alimenter le Cnis, l'ASP et l'Insee.

**Françoise MAUREL** rappelle que le sujet des nouvelles statistiques d'intérêt général et la façon dont il conviendrait d'en rendre compte au Cnis a été évoqué au Bureau de juin. A l'époque, il a été proposé d'augmenter la visibilité de l'usage des données administratives par les SSM. Aujourd'hui, il existe effectivement une dissymétrie entre les données d'enquêtes pour lesquelles l'avis du Cnis est sollicité en opportunité, avec une description complète et exhaustive, et les données administratives pour lesquelles le Cnis n'a qu'une vision très partielle, reposant essentiellement sur les demandes d'accès *via* l'article 7bis. Les données finales ne sont donc pas référencées en tant que telles sur le site du Cnis. Pour améliorer cette situation, le Cnis devra obtenir l'adhésion des SSM à ce projet de référencement qui nécessitera sans doute pour eux un travail important. Ce sujet sera sans doute abordé de nouveau aux prochains Bureaux.

## **.2 Consultation rapprochée pour élaborer le programme 2021 de la direction des statistiques d'entreprises**

**Sylvain MOREAU, représentant la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee (DSE)**, propose de présenter un point sur l'expérience menée par la DSE avec le Cnis pour consulter les utilisateurs des données d'entreprises sur leurs besoins pour l'année 2021. Dans le contexte actuel, assez inédit, il s'agissait d'identifier les questions particulières concernant le système productif, auxquelles l'Insee n'apportait pas de réponse et d'en mesurer l'impact sur le programme de travail de la Direction des statistiques d'entreprises.

En temps normal, le programme de travail fait l'objet d'une présentation et d'une discussion au niveau de la commission Système financier au cours du premier semestre. Or cette commission n'a pas eu lieu cette année et la discussion ne s'est pas tenue. Ce programme de travail recouvre des opérations très industrialisées. En parallèle des exploitations spécifiques réalisées pour répondre à des besoins bien identifiés, il existe aussi un programme d'enquêtes thématiques élaboré plusieurs années à l'avance pour répondre à des règlements européens ou à des besoins nationaux. En 2020, durant le confinement, le programme d'enquêtes thématiques a été modifié. Il était prévu en fin d'année une enquête sous la sous-traitance.

Pour l'année 2021, la question se posait des besoins qui pourraient remonter des utilisateurs. Il s'agissait donc d'assurer la consultation des principaux utilisateurs. Une première consultation avait été menée au sein de l'Insee auprès du directeur et des chefs de département de la DESE. Sylvain MOREAU s'est ensuite tourné vers le Cnis pour constituer un certain nombre de groupes de travail permettant d'engager une discussion assez libre sur les besoins. Deux réunions ont été organisées avec des économistes et des chercheurs, auxquelles participaient trois présidents de commission et des chercheurs de leur connaissance d'une part, avec des partenaires sociaux, représentants d'organisations professionnelles et syndicalistes d'autre part. Au-delà de quelques points généraux, les discussions se sont concentrées sur le programme d'enquêtes thématiques. En amont de ces réunions, l'Insee avait réfléchi aux différentes possibilités d'évolution du programme et synthétisé les principales questions. Fallait-il conduire quelques enquêtes sectorielles ? Fallait-il envisager des travaux sur des problématiques particulières (productivité) ? Quels

étaient les besoins au niveau local ?

Il est apparu que l'enquête européenne sur les chaînes d'activité mondiales, que l'Insee envisageait de reporter en 2022, était particulièrement importante. Cette enquête est pour l'instant expérimentale, mais elle devrait devenir obligatoire dans trois ans. Elle pose la question de la localisation du système productif. Réaliser cette enquête en 2021 pour la période 2018-2019-2020 permettrait de disposer d'une photographie avant-crise. Pour la plupart des interlocuteurs, cette question de la localisation de l'appareil productif et de l'impact de la crise sur cette localisation risque de devenir importante dans les prochaines années. De fait, il était particulièrement important de disposer de ce « point zéro ». Les acteurs ont également convenu d'effectuer un zoom sur la filière aéronautique. Traditionnellement, l'Insee dispose de financements pour mener une enquête sur la filière dans le Grand Sud-ouest (Aquitaine et Occitanie). Or cette enquête n'a pas été menée en 2020 pour l'année 2019, mais l'Institut a le financement nécessaire pour la lancer en 2021. La profession demande que cette nouvelle édition ne soit pas limitée au Grand Sud-ouest, mais couvre le territoire national.

Sylvain MOREAU observe que ces réunions ont permis de réaliser des échanges beaucoup plus approfondis qu'en commission, sans représenter une charge trop importante. Elles ont fait apparaître un certain nombre de questions auxquelles l'Insee n'avait pas pensé. En outre, nouer un échange aussi fourni et détaillé a enrichi assez notablement la réflexion. Il ignore si cette démarche sera renouvelée, mais il estime qu'elle peut constituer une solution peu coûteuse et assez efficace pour obtenir un retour des utilisateurs en parallèle du travail dans les commissions et groupes de travail.

### **.3 Retour sur l'adaptation des procédures liées à la crise sanitaire et leurs enseignements**

**La secrétaire générale adjointe du Cnis, Isabelle ANXIONNAZ** observe que les deux présentations précédentes illustrent deux manières d'organiser et d'élaborer la statistique publique. La première, institutionnalisée, traditionnelle, permet une remontée, une présentation, une transparence sur les programmes de travail. La seconde méthode est dictée par le contexte et la nécessaire adaptation de l'observation aux besoins émergents.

Dans cette période qui a des répercussions inévitables sur les modes de travail et s'installe pour encore quelques mois, la présentation vise à montrer comment le Cnis peut se situer entre le formalisme pré-Covid et les réactions rapides mises en œuvre pour accompagner les initiatives du système statistique public. Les procédures pré-Covid sont le garant de principes auxquels le Cnis est attaché autour d'une mécanique bien rodée, qui comprend les avis du Moyen terme, le travail des commissions autour de la concertation sur les demandes d'avis d'opportunité et de l'instruction des sujets inscrits dans le Moyen terme qui donnent lieu *in fine* à des avis des commissions rédigés pendant celles-ci. Ces procédures intègrent également le suivi des recommandations des groupes de travail et l'exploitation des programmes de travail des producteurs. L'accompagnement des initiatives du SSP s'est déroulé dans un contexte où les offres du SSP se sont multipliées sans d'ailleurs que la demande ait été exprimée en amont par le Cnis. Il s'est agi davantage d'accompagner une offre foisonnante pour qu'elle aboutisse dans les délais les plus opportuns. Cette présentation a également pour but de décrire les enseignements des expériences mises en place en 2020 pour les commissions de printemps comme celles d'automne et d'essayer de capitaliser sur celles-ci pour proposer une évolution des modes de consultation.

Dans le cadre de l'annulation des commissions de printemps, le Cnis a mis en place deux grands types d'action. D'une part, la poursuite de la concertation a été menée au moyen d'une consultation en ligne sur les avis d'opportunité et les avis 7bis programmés avant l'annulation des commissions. D'autre part, pour accompagner les producteurs dans l'adaptation de leur système d'information, les procédures d'attribution des avis d'opportunité et de visas de conformité ont été aménagées selon trois modalités : en prolongeant d'un an les avis d'opportunité existants de manière à accompagner un décalage de l'enquête, en modifiant des avis d'opportunité existants pour y introduire un module « Covid » ou en attribuant en urgence un avis d'opportunité, sous la forme d'une décision du Président du Cnis, suivi d'un avis de conformité, de manière à ce que les enquêtes puissent être inscrites au programme de travail avant leur lancement sur le terrain.

Les consultations en ligne ont été mises en œuvre pour quatre commissions (Entreprises et stratégies de marché, Environnement et développement durable, Emploi, qualification et revenus du travail et Démographie et questions sociales). Les retours ont été assez peu nombreux, mais extrêmement pertinents. Ils ont permis d'attribuer un avis favorable aux 14 demandes d'opportunité sur des enquêtes et aux 4 demandes d'accès à des sources administratives (7bis) sans retard, tout en respectant la

transparence, puisque les comptes rendus de concertation ont été mis en ligne rapidement sur les pages des commissions concernées. Une information sur le résultat de ces consultations est également présentée lors des commissions d'automne, qui se déroulent actuellement.

L'attribution des avis d'opportunité constitue l'une des fonctions majeures du Cnis, puisque ces avis sont la traduction de la concertation réalisée autour de la présentation d'un projet d'enquête auprès des utilisateurs. Les membres des commissions sont ainsi très attachés à ce que les fiches descriptives des enquêtes en vue d'obtenir un avis d'opportunité soient mises en ligne suffisamment à l'avance sur la page des commissions concernées pour en prendre connaissance et en faire une consultation au sein de leur organisation de manière à porter les remarques en commission.

Les adaptations effectuées sur les procédures d'opportunité viennent donc modifier les modes traditionnels de concertation et consultation mis en œuvre jusqu'à présent. Les prolongations d'avis d'opportunité pour les décalages d'enquêtes ont un impact direct sur les programmes de travail de l'année 2020, mais aussi par ricochet sur celui de l'année 2021, et peut-être sur les suivants. Les enquêtes qui n'ont pas eu lieu en 2020 ressortiront lors des bilans 2020 des programmes collectés en 2021 et le Cnis y sera particulièrement attentif. Cinq enquêtes sont concernées par l'intégration de modules Covid : l'enquête Emploi de l'Insee, l'enquête Famille 2020 adossée au panel Depp, l'enquête Générations 2017 du CEREQ, l'enquête ORIPA 2 (Orientations et parcours en apprentissage) de la Dares et l'enquête Histoire de vie et patrimoine de l'Insee. Là encore, ces modules ont un impact sur les programmes de travail et devront apparaître en termes de mise à disposition des publications, d'études, voire de confrontation des sources. Sur ces deux points, l'expérience apparaît plutôt positive.

Les avis en urgence concernaient quatre enquêtes : l'enquête flash ACEMO Covid, l'enquête Camme (enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages), l'enquête EpiCov et l'enquête Impact de la crise sur l'organisation des entreprises de la DSE, venue en substitution de l'enquête Sous-traitance. Ces avis d'opportunité ont été attribués en urgence sur la base d'une fiche descriptive établie à partir d'une situation donnée, pour une durée déterminée, en fonction de la situation telle qu'elle était connue à l'époque. Depuis, la situation sanitaire s'est précisée, évoluant plutôt dans le sens de l'installation, ce qui a conduit dans un certain nombre de cas à une demande de prolongation de l'avis d'opportunité. C'est le cas pour l'enquête flash ACEMO Covid, puisque la décision couvrait les mois d'avril à juin et précisait que l'enquête flash se substituait pour ces trois mois à l'enquête trimestrielle d'avril. Or il est apparu au cours de ces trois premiers mois qu'une poursuite de l'enquête mensuelle jusqu'à la fin de l'année permettrait une observation plus durable des informations conjoncturelles relatives à la crise et que les questions de l'enquête trimestrielle faisaient défaut pour d'importantes informations, notamment sur l'évolution des salaires et les effets de la crise sur cette évolution. Pour intégrer ces deux éléments non compris dans la décision établie en situation d'urgence, le Cnis a décidé de mener une consultation électronique hors commission sur la prolongation de cette enquête qui précisait en outre que l'enquête trimestrielle était reprise. Après cette consultation, un avis d'opportunité classique a été attribué.

Par ailleurs, il est apparu que cette procédure d'urgence pouvait être un peu verticale et nécessitait probablement une vigilance sur la coordination des périmètres. Ainsi, l'enquête Impact de la crise sur l'organisation des entreprises, dernière mise en œuvre selon cette procédure, a exigé une coordination des questionnaires avec l'enquête ACEMO Covid. Si d'autres projets devaient être conduits sur des sujets approchants, cette coordination se révélerait sans doute indispensable. L'enseignement de ces opérations mises en œuvre au premier semestre conduit le Cnis à considérer que la procédure d'urgence doit rester exceptionnelle, car elle nécessite *ex post* des traitements d'ajustement lourds. De plus, en termes de transparence, une communication d'accompagnement apparaît indispensable sous plusieurs formes, notamment la mise en ligne des comptes rendus de consultation.

Les commissions d'automne sont en cours. Elles se déroulent toutes en vidéoconférence. Trois commissions ont déjà eu lieu : Services publics et services aux publics, Entreprises et stratégies de marché et Environnement et développement durable. D'une manière générale, ces réunions se sont caractérisées comme la plupart des réunions organisées sous ce format : une convivialité moindre, une interactivité un peu plus faible, des questions peut-être un peu moins spontanées, mais elles ont fait apparaître la possibilité de nouvelles participations et une concertation jugée effective et réelle. L'affluence diffère grandement selon les commissions : une affluence plus faible pour la commission Services publics et services aux publics, pour laquelle le nombre d'inscriptions était déjà faible, alors qu'elle traitait de l'observation des retraites ; une affluence nettement plus élevée pour la commission Entreprises et stratégies de marché, avec 50 personnes sur 70 inscrits, probablement liée à la consultation préliminaire et une affluence égale pour la commission Environnement et développement durable. Il est donc difficile d'en tirer une conclusion à ce

jour.

Pour la commission Entreprises et stratégies de marché, deux modalités de concertation complémentaires ont été mises en œuvre : une consultation en amont sous la forme de réunions *ad hoc* pour adapter le programme de travail 2021 et une consultation après la réunion pour l'ensemble de la commission sur les deux enquêtes retenues, l'enquête CAM sur les chaînes d'activité mondiales et l'enquête FAS (Filière aéronautique et spatiale). Le délai entre la dernière réunion de consultation et la rédaction des fiches descriptives de ces deux enquêtes a conduit à une mise en ligne tardive des fiches descriptives. Ces deux enquêtes ont donc fait l'objet d'une information en commission et le Cnis a annoncé l'organisation d'une consultation électronique, sur la base de ces fiches, auprès de l'ensemble des membres de la commission. Cette démarche permettra d'attribuer un avis d'opportunité en fonction des questions des utilisateurs et des réponses apportées par les producteurs. Une consultation est également prévue sur le questionnaire, adressée aux membres présents de la commission et aux personnes consultées en amont.

Les deux autres commissions se sont déroulées de manière tout à fait classique.

Pour les commissions à venir, les réunions préparatoires ont eu lieu. Dans le cadre de la commission Emploi, qualification et revenus du travail, la Dares a demandé la poursuite de l'enquête ACEMO Covid en 2021, après la réunion préparatoire de la commission. La fiche descriptive de l'enquête pour avis d'opportunité a été mise en ligne le 16 octobre, dans un calendrier très serré, trois semaines avant la commission. Il en est de même pour l'enquête flash-RPS sur l'impact de la crise sur les risques psychosociaux, dont la fiche a été diffusée dans le même calendrier. Pour cette enquête, un projet de consultation post-commission sera également annoncé durant la réunion pour affiner le questionnaire. Au cours de l'enquête préparatoire de la commission Démographie, la présidente était très attachée au fait que l'ordre du jour soit équilibré, avec un allègement du sujet principal concernant le grand âge au bénéfice d'une information approfondie sur les événements passés : une présentation de l'enquête EpiCov constituera un point de l'ordre du jour.

Les consultations en ligne mises en œuvre pour les commissions annulées et la prolongation de l'enquête ACEMO Covid donnent lieu à des remontées assez pertinentes, qui permettent d'étoffer la prise de décision sur l'avis d'opportunité, la transparence étant assurée par la mise en ligne des comptes rendus de ces consultations. Les consultations ponctuelles menées sous la forme de réunions *ad hoc* en amont de la commission Entreprises et stratégies de marché ont permis d'apporter une réponse rapide et efficace pour adapter le programme de travail de la DSE en 2021. Ces éléments sont à rapprocher de remarques plus structurelles formulées précédemment par les services producteurs sur l'incompatibilité de deux rendez-vous annuels avec la mise en place de mesures rapides, notamment pour les demandes d'accès aux données administratives en application de l'article 7bis. Par ailleurs, lors de l'Assemblée plénière de 2020, il avait également été souligné que les commissions sont parfois longues et gagneraient à suivre des ordres du jour allégés et le Cnis avait été sollicité pour étudier de nouvelles modalités de consultation.

Tous ces éléments ont conduit le Cnis à formuler les propositions suivantes. Il s'agit de considérer que les réunions semestrielles des commissions restent les rendez-vous formels de consultation et les lieux de production des avis, mais que ces réunions semestrielles pourraient être complétées par des modes de consultation intercalaires de deux ordres. D'une part, des consultations en ligne pourraient être menées pour des demandes d'avis d'opportunité portant sur des enquêtes répétitives ou lorsque les fiches descriptives ne sont pas disponibles dans les délais des commissions ou encore pour finaliser un point évoqué en commission qui nécessite un délai de réaction. Il apparaîtra peut-être d'autres situations dans lesquelles des consultations en ligne pourraient s'avérer bénéfiques. D'autre part, des structures légères de consultation pourraient être développées sous la forme de réunions *ad hoc* pour les enquêtes liées au Covid de manière à avoir une vue transversale des initiatives et de la charge de réponse des entreprises. Ces structures légères pourraient aussi intervenir en aide à la finalisation d'un questionnaire. Elles présentent l'avantage de permettre une composition inter-commission pour examiner d'éventuelles questions de périmètre entre deux enquêtes ou une enquête relevant de deux commissions. Il est proposé que ces structures incluent des membres du Bureau et les présidents des commissions concernées. Enfin, pour que la transparence soit assurée au même niveau que les procédures classiques, toutes ces procédures intercalaires feront l'objet de comptes rendus en ligne, ce qui n'a pas toujours été le cas des consultations menées jusqu'à présent de façon un peu expérimentale.

**Patrice DURAN** remarque qu'il s'est agi pour le Cnis de prendre en compte ce qui s'est passé durant la crise pour réaffirmer sa mission. Le Cnis a permis au service statistique public de répondre à une situation de crise à travers deux possibilités. La première option consistait en un accompagnement volontariste du SSP qui suppose, en retour, que le SSP joue le jeu de la transparence dans l'information des projets des services. Cette démarche suppose une vraie maîtrise de l'interdépendance entre le SSP et le Conseil. La seconde option résidait dans l'information que le Cnis peut produire pour le SSP grâce aux procédures de consultation. Ce travail de réflexivité doit permettre au Cnis de capitaliser pour tirer les leçons des expériences menées et valider les procédures et modalités innovantes de consultation mises en place durant la crise. Cette démarche devrait donner lieu à une orientation pour 2021 qu'il reviendra au Bureau de valider. Cette extension de la mission du Cnis apparaît importante, à la fois par ses apprentissages et par les perspectives qu'elle ouvre, même si les décisions en urgence doivent rester exceptionnelles.

**Roxane SILBERMAN** approuve cette proposition qui vient compléter des commissions qui ne durent pas suffisamment longtemps, comme les membres le soulignent souvent.

*La proposition ne soulève aucune opposition de la part des membres du Bureau.*

### **.III ACTUALITES DU CNIS**

#### **1. Séminaire sur la diffusion du recensement de la population (7 octobre 2020)**

**Isabelle ANXIONNAZ** indique que ce séminaire portait sur le questionnaire et la diffusion des résultats du recensement de la population. Il s'est tenu en présentiel, au centre de conférences de Bercy et en web-conférence accessible en simultané. Si le présentiel était restreint à 22 personnes, la séance a été très suivie à distance, avec 130 personnes connectées. Préparé en collaboration avec l'Insee, ce séminaire s'inscrivait dans le cadre du suivi d'une action du Plan stratégique Insee 2025 et dans le prolongement des rapports du Cnis de 2011 sur la diffusion des résultats statistiques du recensement de la population et de 2013 sur l'évolution du questionnaire du recensement.

Le dialogue s'est engagé autour des différents points de l'ordre du jour. Sur la modification du questionnaire individuel, les demandes des utilisateurs ont surtout porté sur l'emploi et la santé. Les changements éventuels à apporter à la feuille de logement ont été évoqués, avec un accent mis sur l'équipement numérique des ménages et la suppression de la question sur les HLM. La pertinence des questions nécessitant une appréciation subjective a également été interrogée, comme l'état de la santé ou la qualité du logement. La diffusion des résultats a fait l'objet d'une deuxième session qui a mis en évidence de la part des utilisateurs la richesse de l'offre existante, soulignée à plusieurs reprises, ainsi que le besoin de mettre à jour le cadre juridique obsolète et trop restrictif dans lequel s'inscrivait le recensement.

Certaines propositions de changement vont dans le sens des travaux en cours à l'Insee, notamment la transformation de la diffusion infra-communale à façon de manière à la rendre plus accessible et performante, la mise en place du carroyage à 200 mètres en plus de la demande européenne des carreaux d'un kilomètre, ce qui permettrait de combler certaines limites de l'iris. D'autres suggestions ouvrent des pistes de réflexion, comme le besoin de données géolocalisées, l'appariement du recensement avec d'autres sources (FILOSOFI, enquête Emploi), la demande de données multiscalaires pour la compréhension et le suivi des phénomènes sociaux et économiques à différentes échelles ou le besoin d'analyse et de commentaire de données locales, en plus des tableaux de données accessibles.

Les utilisateurs peuvent poser des questions *via* une boîte fonctionnelle et continuer d'adresser des commentaires et suggestions jusqu'au 31 décembre 2020.

**Patrice DURAN** confirme que ce séminaire très intéressant a été très suivi. Les élus présents ont beaucoup insisté sur l'importance du recensement et ses apports pour la détermination d'un certain nombre de politiques publiques.

#### **2. Colloque sur les panels et les cohortes du 24 novembre 2020**

**Françoise MAUREL** précise que le programme du colloque est en ligne depuis quelque temps et 220 participants se sont inscrits à cette date. Comme le séminaire du recensement, le présentiel sera limité, mais filmé dans des conditions de qualité, avec la possibilité de participer en web-conférence et de poser des questions par écrit. Ces modalités doivent s'entendre sous réserve de l'évolution des conditions

sanitaires.

Le colloque se tiendra sur une journée. Il comportera trois interventions plénières après l'ouverture par le Président : une séance d'introduction aux outils et concepts utiles en matière de panel, puis une approche un peu descriptive sur les sources de données disponibles en France et les avancées depuis le travail de 2004 sur les panels, et une présentation de l'échantillon démographique permanent, une infrastructure commune à de nombreux panels.

Ces séquences seront suivies par cinq sessions thématiques : justice et sécurité, entreprises, emploi et insertion, santé, éducation et formation. Ces sessions sont construites sur le même modèle. Elles réunissent trois intervenants : un représentant du SSP qui anime la session et deux représentants des utilisateurs, en général un représentant d'une administration et un représentant des chercheurs. Ces sessions ont pour objectif de faire le point sur les avancées dans chacun des domaines depuis une quinzaine d'années et de relever les manques et les axes de progrès possibles.

Avant la clôture par le directeur général de l'Insee, la journée se terminera par une table ronde qui se veut à la fois transversale et prospective : « quelle vision prospective pour les panels (sur les individus) ? » Cette table ronde sera introduite par Mireille Elbaum, coauteur d'un rapport récent de l'IGAS et de l'IGESR sur les cohortes et les panels pour les études et la recherche en santé. De ce rapport très riche, centré sur la santé, on peut extrapoler un grand nombre de constats et recommandations. Les quatre autres intervenants présenteront les différentes questions qui se posent sur les panels. Le rapport de l'IGAS fait état d'une très grande hétérogénéité dans les modalités de conception, de réalisation, de gouvernance, de financement, de diffusion et d'accès aux données des panels existants, parfois même de difficultés de coordination entre les panels.

### 3. Sujet principal de l'assemblée plénière du 27 janvier 2021

**Patrice DURAN** estime que le sujet des statistiques et de la crise sanitaire s'impose assez naturellement pour la prochaine assemblée générale. Il interroge les membres du Bureau sur les sujets qu'ils souhaiteraient voir traités.

**Roxane SILBERMAN** approuve le sujet proposé. Il serait également bon d'inclure un point de vue européen, sur la coordination, l'évolution du système statistique européen et sa gestion en période de crise.

**Patrice DURAN** approuve cette suggestion. La coordination constitue un point clé en temps de crise.

**Jean-Luc TAVERNIER** observe qu'il est frappant de voir que la statistique sanitaire conjoncturelle ne relève pas du système statistique public, mais d'agences comme Santé publique France. D'ailleurs, aucun règlement européen ne traite de ces statistiques conjoncturelles, ce qui constitue un sujet en soi. Une mission d'inspection démarrera en outre dans les prochains jours sur la cartographie de la statistique de santé. La balkanisation actuelle de cette statistique n'est pas sans poser de problème.

**Roxane SILBERMAN** ajoute que la crise fait largement ressortir l'extrême importance de l'articulation entre les données de santé et les données socio-économiques.

**Patrice DURAN** le confirme. Cette transversalité est à la fois évidente et problématique.

**Lucile OLIER** souligne qu'il est nécessaire de progresser sur la coordination dans le champ de la santé. Quelques opérateurs commencent timidement à présenter certaines de leurs opérations au Cnis, ce qui est une bonne chose, mais la démarche reste timide et ne couvre pas toute la production. Elle soulève en outre des problèmes de coordination, avec des opérations qui viennent en doublon, ce qui ne témoigne pas d'un bon emploi des fonds publics. Ce sujet constitue donc un axe de progrès majeur.

### 4. Renouvellement d'un membre de l'ESAC

**Patrice DURAN** remarque que la dimension européenne est importante, surtout en matière de coordination et de coopération. Le Cnis a été saisi par le renouvellement d'un membre de l'ESAC, le Comité consultatif européen de la statistique et a présenté la candidature de Roxane Silberman. Cette dernière possède toutes les qualités pour siéger à ce comité. Outre ses qualités de réflexion, elle est concernée depuis longtemps par les statistiques européennes et participe au travail du CASD. Pour l'instant, cependant, le Cnis n'a pas

reçu de réponse.

**Sylvie LAGARDE** signale qu'elle a relancé le responsable de la direction B d'Eurostat, en charge du processus de nomination à l'ESAC voilà quinze jours. Il a répondu que les candidats étaient nombreux et que le processus était en cours.

**Roxane SILBERMAN** se dit très honorée que sa candidature ait été présentée, mais souligne la complexité du processus de l'ESAC. Le Comité ne compte pas un représentant par pays. Il faut donc équilibrer les compétences, le genre, les pays, etc.

## **CONCLUSION**

**Patrice DURAN** remercie l'ensemble des membres du Bureau pour leur participation. Il signale que le prochain Bureau se tiendra le 9 décembre à 9 heures 30, sans doute dans la même configuration.

*La séance est levée à 16 heures 50.*